

## **CAP des Adjointes Administratifs C'est l'immobilité et l'inégalité ! Déclaration liminaire**

Voilà la conclusion pour de nombreux Personnels Administratifs qui n'accordent plus aucun crédit en l'administration à l'issue des dernières CAP de mobilité.

**Des postes ont été proposés aux recrutements sans concours et autres réintégrations (disponibilités, congés parentaux,...) alors même que de nombreuses demandes de fonctionnaires titulaires et en position d'activité existaient pour ces affectations.**

L'administration a en effet retiré des postes du mouvement durant la CAP, et laissé découvert d'autres postes, parce que les collègues ont été bloqués sur leur nomination d'origine !

**Pour l'UNSa-justice, c'est scandaleux et totalement inacceptable!**

Comment penser que la demande de mobilité, fût-elle pour convenance personnelle, s'apparente à une simple frivolité de la part de Personnels Administratifs !?

**l'UNSa Justice** sait bien que chaque demande individuelle repose sur de réels motifs personnels ou professionnels.

**La volonté de l'administration de bloquer les agents sur leur poste d'origine pour « nécessité de service » n'est bien souvent qu'une excuse sans fondement pour tenter de gérer le déficit en Personnels Administratifs et de palier à son incompétence dans la gestion prévisionnelle des effectifs !**

Il devient urgent de réintroduire de la droiture au sein des CAP du ministère de la justice

**l'UNSa Justice** ne peut cautionner et combat ces pratiques qui portent atteinte à la possibilité de mobilité géographique des Personnels Administratifs en contradiction avec la loi sur la mobilité et les parcours professionnels.

**Si les Personnels ont des obligations, ils ont aussi des DROITS !...**

Le 26 septembre 2013

Les Elus UNSA Justice à la CAP